



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 03 JANVIER 2024 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DU MONT-PACCARD – LA FORET

Présents Municipalité : Jean Marc PEILLEX, Véronique CLEVY, Marie-Christine DAYVE

Services municipaux : Jean Luc LOMBARD, Marc SIROP, Laurent CLAUDEL

Secrétaire de séance : Laurent CLAUDEL

Après avoir remercié l'ensemble des personnes présentes, Monsieur le Maire souligne que cette réunion se déroule habituellement à 19 h en mairie. Ce temps d'échange institué par quartier 2 fois dans le mandat, permet de faire le point sur la vie locale.

La rue du Mont-lachat fera l'objet d'une requalification du Mont-lachat en 2024 dans l'objectif de fluidifier les différentes circulations (piétonne, cycliste et voiture) avec comme principe de permettre une mise en double sens lors d'événements particuliers et ainsi désengorger le centre-ville.

La réfection du point d'apports volontaires de la rue du Mont-lachat à côté de l'ancien hôtel La Béragère sera mise en œuvre courant 2024 par la Communauté de Communes ayant la compétence depuis le 1^{er} janvier 2013.

Le temple, propriété de la Commune, fera l'objet d'une réfection en même temps que la chapelle des thermes courant 2025. Cette opération viendra solder la reprise de l'ensemble du patrimoine des chapelles de Saint-Gervais (14 chapelles et 1 temple), mis en valeur au travers d'un sentier du baroque (rive gauche du Bonnant).

Il est fait rappel aux habitants que le centre-ville est placé en zone 20 Km/h, ce qui permet de créer une zone prioritaire pour les piétons et les cyclistes, qui peuvent notamment circuler à contresens de la circulation.

Les haies en bordure de voies doivent être entretenues par les propriétaires. L'assemblée fait écho que la propriété de la gendarmerie rue Saint-Bernard n'est pas entretenue. Monsieur le Maire précise que lors de litiges de voisinage, il faut s'adresser au conciliateur de justice compétent, pour trouver des solutions aux conflits.

L'assemblée fait remonter que les miroirs placés à différents endroits de la rue du Mont-Paccard sont usagés et ne permettent plus d'avoir de visibilité. Monsieur le Maire rappelle que ces dispositifs donnent une impression de sécurité, mais ne remplacent pas la vigilance des conducteurs. De plus, ceux posés par les privés sont sous leur responsabilité et non celle de la collectivité.

De la même manière, les personnes présentes font état d'un éclairage public défaillant qui réduit la visibilité dans les rues étroites du quartier. Sur ce point, Monsieur le Maire précise qu'une entreprise a été missionnée pour changer les éclairages défaillants sur l'ensemble du territoire communal. Cette mission demandera plusieurs semaines pour revenir à un état normal du parc d'éclairage public.

En parallèle une campagne de traitement des trous sur la route du Mont-Paccard devient nécessaire sans attendre le printemps. Monsieur le Maire demande aux services techniques de traiter sans délai ces dégradations.

Une personne de l'assemblée fait état que la copropriété du Clos des Fiz n'a pas renvoyé correctement les eaux pluviales en bordure de voie publique et viennent se répandre sur une propriété privée en contrebas. Il est demandé aux services techniques de vérifier la conformité du dispositif installé avec l'autorisation d'urbanisme délivrée.

Il est également fait remarquer que la plaque d'égout au droit des rails s'est de nouveau affaissée dans la rue des Fiz. Cet élément de sécurité de circulation doit être traité sans délai par les services techniques.

La ligne stop en bas de l'impasse d'Ayères est sur toute la largeur de la voie laissant supposer qu'il s'agit d'un sens interdit. Il est demandé la possibilité de réduire la longueur de ce marquage au sol.



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

Des personnes présentes dans l'assemblée suggèrent que les renvois d'eau route du Prarion soient curés régulièrement et ce pour prévenir les débordements lors d'épisodes pluvieux marqués.

Dans le prolongement de ce propos, il est évoqué la dégradation de la route du Prarion suite aux nombreux passages de camions se rendant sur les chantiers de construction. Monsieur le Maire précise que les entreprises doivent utiliser des camions en fonction des gabarits des routes.

Sur le sujet de l'enfouissement des lignes aériennes, Monsieur le Maire précise que c'est le Syane qui a la compétence d'enfouissement pour l'amélioration des paysages, ainsi que celle portant sur la pose de la fibre optique. Les doléances des usagers sur ces deux sujets doivent donc remonter auprès du Syane.

Le projet d'habitat permanent dans l'enceinte du PGM n'a pu aboutir, ce qui réduit le nombre de logements permanents pour les habitants. En parallèle, la Commune a placé un pastillage sur ce parcellaire pour s'assurer en cas de vente du terrain par l'Etat, que la vocation de logements permanents sera envisagée. Il en est de même sur les Myriams, où un pastillage a été mis en place pour ne permettre que des activités médico-sociales sur ces locaux.

Suite à une remarque de l'assemblée, Monsieur le Maire précise que les travaux du Bel Alp restent effectivement en suspens et qu'un pré-contentieux de cette autorisation d'urbanisme est en cours.

Monsieur le Maire évoque, le récent bilan de la consommation du PLU de Saint-Gervais qui a été mené et a fait l'objet d'une délibération en décembre 2023. La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 est venue imposer un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050. Une phase transitoire fait le bilan de la consommation d'ENAF (Espace Naturel Agricole et Forestier) sur la période 2011-2021 et autorise les Communes sur les 10 prochaines années à consommer l'équivalent de 50 % des ENAF de 2011 à 2021.

Ainsi sur Saint-Gervais, les ENAF consommables sont de 16 ha pour la période 2021-2031, sachant que la définition des ENAF est l'occupation d'espaces utiles à la biodiversité entraînant une imperméabilisation des sols. Monsieur le Maire prolonge cet échange en évoquant que le prix des terrains n'est pas hors de contrôle sur Saint-Gervais. Ainsi des terrains se sont négociés en 2023 entre 68 €/m² et 150 €/m² entre les Amerands et le Bettex.

Le recensement de la population se déroulera entre le 17 janvier et le 28 février 2024. Une lettre d'information arrivera prochainement dans les boîtes aux lettres pour expliquer la démarche et la possibilité de répondre au questionnaire de l'INSEE par internet. Il est précisé que le recensement a un objectif statistique et non une utilité fiscale.

Les horaires d'utilisation des ascenseurs (des thermes et le valléen) sont en cours de calage avec les différentes parties prenantes. Le valléen sera en lien avec les horaires des trains, dans un objectif de créer des liaisons domicile/travail efficaces. Les plages horaires de l'ascenseur des thermes seront établies en fonction du sentiment de sécurité ressenti par les usagers. Le tarif d'accès du valléen fait également l'objet de négociation, pour qu'il soit le plus bas possible pour l'usager à l'année.

Pour répondre à une question sur les actions envisagées pour accentuer l'attractivité du territoire, Monsieur le Maire précise que ce travail est mené depuis de nombreuses années par l'Office de Tourisme, dans un objectif de vie à la montagne à l'année. La notoriété de Saint-Gervais est issue de l'attention portée à la vie locale, aux activités en famille.

Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,
Jean-Marc PEILLEX

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33